

ARRETE N° 2013 - 125

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS DE MME LE MAIRE à MME LABORDE
ADJOINTE

Le Maire de la commune de Juvignac

VU l'article 22 du code des Marchés Publics

Considérant que Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac, ne pourra assister à la commission d'appel d'offres du 15 avril 2013 à 15h30 relative au marché « mise à disposition pose et maintenance de mobilier urbain publicitaire ou non publicitaire »

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme Danièle ANTOINE SANTONJA sera remplacée, avec voix délibérative, à la réunion de la commission sus énoncée par Mme Evelyne LABORDE, Maire Adjoint à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires


ARTICLE 2 :

Mme Evelyne LABORDE assurera la présidence de la dite commission en lieu et place de Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA

Fait à Juvignac, le 4 avril 2013

Le Maire

Danièle ANTOINE – SANTONJA



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

Le 12.04.2013

Et publication

Le 15.04.2013

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : délégation de fonctions de Mme le Maire à Mme LABORDE

Date de transmission de
l'acte : 12/04/2013

Date de réception de
l'accusé de réception : 12/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-125 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20130404-2013-125-AR

Date de décision : 04/04/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

